



G.A.L de l'Ouest Vosgien
Association loi 1901



Rapport d'activité et financier

1

Année 2011

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
I. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME.....	4
A. Fonctionnement du Groupe d'Action Locale	4
1) Organisation des Comités d'Appui Technique.....	4
2) Organisation des Comités de Programmation	4
3) Vie de l'Association	4
B. Animation	6
1) Modifications stratégiques	6
2) Communications sur le programme LEADER	9
3) Identifications de projets	10
4) Rencontres avec les porteurs de projets et accompagnement	11
C. Gestion administrative et financière.....	12
1) Recrutement	12
2) Formations des techniciens.....	12
3) Traitement et suivi des dossiers	12
4) Collaboration entre la Sous Préfecture de Neufchâteau et G.A.L	13
5) Autorité de gestion	13
D. Evaluation	14
E. Eléments de suivi.....	14
1) Suivi de la programmation LEADER	14
2) Suivi de la maquette financière	18
II. MISE EN RESEAU	19
A. Mise en réseau des Groupes d'Action Locale Lorrains.....	19
B. Participation au Réseau Rural.....	20
C. Adhésion au Carrefour des Pays Lorrains et CPL LEADER France.....	20
1) CARREFOUR DES PAYS LORRAINS	20
2) LEADER France.....	20
D. Autres réseaux.....	21
III. COOPERATION.....	21
A. Rappel : pourquoi coopérer ?	21
B. Coopération entre Haute Armanche et Ouest Vosgien.....	21
C. Perspectives pour 2012.....	23
CONCLUSION	24
ANNEXES FINANCIERES	26

INTRODUCTION

L'Association G.A.L Ouest Vosgien a été officiellement labélisée en juin 2003. La signature de la convention tripartite (décembre 2009) entre la Direction Régionale de l'Agriculture, l'Agence de Services et de Paiements et le Groupe d'Action Locale lui a attribué la charge de la mise en œuvre du programme sur notre territoire. L'Association reconnue d'intérêt générale par les services fiscaux, en a délégué l'animation et la gestion à la Fédération Départementale des Foyers Ruraux des Vosges.

3

Le montant de l'enveloppe FEADER attribué à notre GAL se monte à 1 083 571 euros. Sa mise en œuvre est la quatrième du nom sous l'égide du programme. Tout en conservant les objectifs et la philosophie LEADER, la fin de l'année 2009 et l'année 2010 ont consisté en la mise en œuvre effective du programme par :

- La mise en place des premières réunions des organes composant le Groupe d'Action Locale (Comité de Programmation, Comité technique, Bureau, Conseil d'administration) définissant ainsi concrètement le mode de gouvernance choisie,
- Un ensemble d'actions de communication visant à encourager l'appropriation du projet de territoire par ses acteurs et à sensibiliser un large public aux actions du Groupe d'Action Locale,
- L'accompagnement des porteurs de projet dans le montage de leur dossier de demande de subvention et de paiements ainsi que l'instruction des premiers projets LEADER (demande de financement et demande de paiements),
- Une mise en réseau du Groupe d'Action Locale sur la base d'échanges constants avec les autorités partenaires, les cofinanceurs nationaux, les Groupes d'Action Locales lorrains et autres acteurs du développement rural (Réseau Rural, Carrefour des Pays Lorrains, leader France),
- les prémices d'un projet de coopération avec le Groupe d'Action Locale Othe Armance

L'année 2011 a fonctionné dans la continuité du travail engagé depuis une dizaine d'années maintenant, aux bénéfices de notre territoire. De plus, l'année 2011 a vu se mettre en place les travaux relatifs à l'évaluation, avec la participation du Groupe d'Action Locale à la démarche d'évaluation collective initiée au niveau régional. L'ensemble des Groupes d'Action Locale lorrains ont ainsi entrepris un travail d'observation aboutissant à la mise en place d'outils de mesures et indicateurs communs.

I. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

A. Fonctionnement du Groupe d'Action Locale

1) Organisation des Comités d'Appui Technique

Le Comité Technique est composé des agents de développement du territoire et des partenaires techniques du Groupe d'Action Locale (Conseil Général des Vosges et Conseil Régional de Lorraine). Il s'est réuni 2 fois au cours de l'année 2011, en amont de chaque Comité de Programmation du G.A.L.

Le Comité Technique prépare les dossiers qui sont ensuite présentés au Comité de Programmation. Il vérifie que les dossiers sont complets au niveau des pièces administratives et financières à fournir et que l'opération peut débuter rapidement si le projet est retenu par le Groupe d'Action Locale. Il peut également formuler des avis et recommandations sur le contenu du projet et sa mise en œuvre, ainsi que de favoriser des partenariats entre les acteurs du territoire.

Le CAT étant composé des principaux agents de développement du territoire et des partenaires financiers nationaux publics, ceux-ci peuvent formuler et répercuter leurs besoins en son sein et participer ainsi au suivi et à l'évolution du plan de développement du Groupe d'Action Locale.

Le Comité Technique est également un lieu de formation pour les porteurs de projet sur le montage des dossiers, les réglementations en cours ainsi qu'un lieu d'échanges d'informations et d'expériences en matière de développement local permettant ainsi d'augmenter la valeur et la qualité des projets locaux.

L'équipe technique ainsi que la Directrice de la Fédération Départementale des Foyers Ruraux des Vosges participe au comité. Le chargé de mission LEADER est chargée de l'organisation, de l'animation et du secrétariat du Comité Technique.

2) Organisation des comités de programmation

Le Comité de Programmation du GAL de l'Ouest Vosgien est composé de 21 membres titulaires (et 21 membres suppléants). Il est présidé par le Président du GAL.

Le Comité de Programmation s'est tenu 3 fois en 2011 suivant le nombre de projets soumis et instruits par les services du GAL. Durant chacune de ses réunions, le principe du double quorum (50% des membres présents dont 50% de membres privés) a été respecté.

Au cours de l'année 2011, le Comité a :

- Statué sur chacun des projets à financer et s'est prononcé sur leur programmation,
- Evalué périodiquement les progrès réalisés pour atteindre les objectifs spécifiques de l'intervention,
- Etabli et acté les propositions de modifications du périmètre géographique,
- Etabli et acté les propositions de modifications des fiches dispositifs,
- Examiné le suivi de la maquette financière.

En 2011, le Comité de Programmation a programmé 14 dossiers.

Le Comité de Programmation s'est également engagé à travailler sur des thématiques de développement local en lien avec notre stratégie de développement afin de constituer un lieu d'informations, d'échanges et de débats.

Ainsi, en 2011, le Comité de Programmation a décidé de mettre en place un cycle d'information sur la thématique de l'eau. Il sera divisé en quatre séances :

- SEANCE 1 : Connaître et se repérer dans le domaine de l'eau
 - La Directive Cadre Européenne sur l'eau (DCE)
 - Retranscription de la DCE au niveau national
 - Répartition des compétences entre commune, communauté de communes, syndicat et prestataires
 - Présentation des partenaires institutionnels, financiers, techniques.

- SEANCE 2: L'eau potable
 1. Introduction
 - Principales ressources en eau mobilisables dans l'Ouest Vosgiens
 - Qualité des ces principales ressources (normes, traitements, pollutions diffuses...)
 2. Obligations réglementaires
 - Périmètres de protection (DUP)
 - Diagnostic réseau et schéma de distribution
 - Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS)

- SEANCE 3: Les eaux usées
 - Présentation des différentes techniques d'assainissement et de l'importance d'un zonage sur le territoire d'une collectivité.
 - Rappel des obligations des usagers pour le raccordement ou l'assainissement individuel des eaux usées Assainissement collectif : le réseau et la station d'épuration, les redevances liées aux eaux usées.

- SEANCE 4 : Les cours et plans d'eau et la gestion du pluvial
 - Les responsabilités partagées et la question de l'entretien selon le type de cours d'eau.
 - Les aménagements de cours d'eau et leur gestion et les conséquences sur le milieu.
 - Gestion du risque inondation et ses conséquences pour l'urbanisation des communes impactées.
 - Usages des cours d'eau
 - Réglementation en matière de gestion des eaux pluviales et le lien avec les aménagements ou constructions réalisés dans les collectivités.

Ce programme est le fruit des échanges avec les principaux acteurs locaux œuvrant dans cette thématique.

L'équipe technique LEADER est chargée de l'organisation, de l'animation et du secrétariat du Comité de Programmation.

3) Vie de l'association

– le Bureau

2 réunions de Bureau ont eu lieu cette année en vue de préparer les ordres du jour des Conseils d'Administration et d'assurer la gestion quotidienne de l'Association.

Le Bureau développe et formule des propositions concernant :

- Les activités du Groupe d'Action Locale et du Comité de Programmation,
- Le financement prévisionnel des postes,
- L'évolution des objectifs stratégiques,
- Le suivi financier des dispositifs.

L'équipe technique LEADER et la directrice de la Fédération Départementale des Foyers Ruraux des Vosges participent aux réunions de Bureau. L'équipe technique est chargée de son organisation et de son secrétariat.

6

– **Le Conseil d'Administration**

En 2011, 2 réunions du Conseil d'Administration ont eu lieu.

Il est chargé d'assurer le bon fonctionnement de l'association et l'application des décisions prises lors des Assemblées Générales.

Pour l'année 2011, le Conseil d'Administration a statué entre autre sur :

- Le financement des postes de gestionnaire et animatrice
- La mise en réseau de l'association (adhésion à LEADER France et au Carrefour des Pays Lorrains).

L'équipe technique LEADER participe aux réunions du Conseil d'Administration. Elle est chargée de son organisation et de son secrétariat.

B. Animation

1) Modifications stratégiques

2011 a permis d'établir un bilan suite à la première année d'exercice et de mise en route : le Groupe d'Action Locale de l'Ouest Vosgien a constaté un déséquilibre : en effet, la consommation se concentre essentiellement sur certains dispositifs. Les premières confrontations avec les réalités de terrain ont permis de soulever la nécessité de revoir l'adéquation entre la stratégie et les besoins et de la rééquilibrer en fonction des besoins actuels du territoire.

C'est pourquoi la priorité ciblée a été modifiée, et que par voie de conséquence, il en a été de même pour les axes stratégiques et que certains dispositifs ont été revus ou supprimés. Toutes les modifications ont été présentées et validées par le comité d'appui technique et le comité de programmation.

↳ Reformulation de la priorité ciblée

Auparavant centré sur la préservation et la valorisation de la ressource en eau, la priorité s'est vue être élargie à la préservation, la valorisation et le partage des ressources du

territoire. Ce changement s'inscrit dans la démarche d'ajustement des dispositifs afin d'être plus en adéquation avec les besoins du territoire.

↳ **Reformulation des axes stratégiques**

Les axes stratégiques sont maintenant organisés en 3 parties : évolution des activités, évolution des usages, et évolution des connaissances. On retrouve dans chacune de ces parties des thématiques prises en compte auparavant :

- actions de réflexion collective et de sensibilisation concernant les usages de l'eau et au-delà, le développement durable,
- mise en valeur du patrimoine,
- soutien aux acteurs du tourisme,
- soutien aux activités culturelles et socioéducatives poursuivant un but pédagogique

mais également de nouvelles thématiques :

- soutien aux entreprises du territoire
- actions de soutien aux services à la population

↳ **Ajustements des dispositifs**

Fiche dispositif 5 : conservation et mise en valeur du patrimoine naturel :

- ouverture de la fiche et de son domaine d'intervention aux cours d'eau (réserve de possibilité de dossiers potentiels à financer)
- ajout du bassin de la Saône
- Objectifs supplémentaires : Préserver, protéger, gérer et mettre en valeur les cours d'eau
- Nouvelles opérations éligibles : inventaires ou études de spécificités naturelles des cours d'eau, travaux de préservation, de reconstitution et d'aménagement des zones humides
- Fiche dispositif qui porte maintenant le numéro 3.

Fiche dispositif 2 : aide aux micro-entreprises des secteurs de la santé et du bien-être

Une consultation menée sur le territoire auprès de la Chambre de Commerce et d'industrie et de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat montre que peu de porteurs sont susceptibles de bénéficier de cette fiche. En effet, la présence de convention de revitalisation de territoire et le peu de cofinancement public national sont un frein à la consommation de ce dispositif LEADER. Initialement créé en attente de l'étude sur le thermalisme commandé par le Conseil Général des Vosges, ce dernier s'est davantage tourné vers les structures plus importantes et vers de l'investissement, ce qui limite le cofinancement public pour ce dispositif. Il semble cependant important de conserver un axe de développement économique pour le territoire ouest vosgien.

C'est pourquoi le Groupe d'Action Locale a décidé de clôturer cette fiche et de créer un nouveau dispositif en faveur de projets économiques répondant à la stratégie ciblée du GAL et aux objectifs de l'axe 3 du PDRH.

Fiche dispositif 7 : dispositif spécial Leader

Afin de répondre le plus précisément aux besoins du territoire le diagnostic établis lors de la candidature LEADER a été repris :

Points positifs	Points négatifs
<ul style="list-style-type: none"> - Niveau d'excellence dans certain domaine industriel ☐ bois et eau - Secteur artisanal très présent sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Création, reprise et réactivation d'entreprises relativement faible - Polarisation géographique de l'emploi et dépendance par rapport au secteur de l'industrie - faible mise en réseau des acteurs économiques
Enjeux du territoire	Enjeux du Groupe d'Action Locale
<ul style="list-style-type: none"> - Conforter les activités économiques s'appuyant sur l'exploitation des ressources naturelles du territoire - Proposer un environnement propice au développement économique 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser et accompagner les entreprises vers une pratique respectueuse des ressources naturelles et de l'environnement

Au vue de ce diagnostic et après consultation des acteurs locaux, la nouvelle fiche a été définie comme suit :

<p>« GAL OUEST VOSGIEN » <u>FICHE DISPOSITIF 7</u></p>
<p>Code mesure PDRH : 351 dispositif spécial LEADER</p>
<p>N° dispositif LEADER : 413</p>
<p>BASES REGLEMENTAIRES : Articles 52.c et 58 du Règlement CE 1698/2005 et règlement (CE) 68/2001 lorsque le dispositif revêt un caractère d'aide d'état.</p>
<p>OBJECTIFS Ce dispositif concerne les projets qui ne peuvent pas émerger à un des dispositifs de l'axe 3 du PDRH mais qui concourent à la réalisation de l'objectif visé à l'axe 3 c'est-à-dire l'amélioration de la qualité de la vie en milieu rural et la promotion de la diversification des activités économiques, ainsi qu'à la mise en œuvre de la stratégie du GAL, c'est à dire la préservation, la valorisation et le partage des ressources du territoire.</p>
<p>BENEFICIAIRES : Collectivités territoriales Territoires de projet : EPCI, Parcs, GIP, associations, syndicats mixtes ou autre Etablissements publics Organismes consulaires Associations Exploitants/Ménages/Groupements de ménages agricoles Micro-entreprises et PME Artisans, commerçants Particuliers</p>

OPERATIONS ELIGIBLES :

Projets particuliers ou innovants répondant à la stratégie du GAL.

CRITERES

Critères d'éligibilité généraux

Pour toutes les opérations, le MO devra démontrer, dans son dossier de demande de subvention LEADER, que son projet s'insère dans la stratégie du GAL, c'est à dire la préservation, la valorisation et le partage des ressources du territoire.

DEPENSES ELIGIBLES

Dépenses matérielles et immatérielles directement rattachées à l'opération et respectant le décret d'éligibilité des dépenses du PDRH n°2009-1452 du 24 novembre 2009.

INTENSITE DE L'AIDE PUBLIQUE

Taux maximum d'aide publique MO publics: 100 %

Taux maximum d'aide publique Mo privés : 90 %

Taux minimum d'autofinancement :

➤ 10% pour les MO privés

➤ 20% pour les MO publics

Taux d'intervention du FEADER : 55% des dépenses publiques éligibles

Plafond de subvention: 17 000 €

Plancher de subvention: 2000€

Le plafond d'intervention pourra par ailleurs éventuellement être relevé par le Comité de programmation pour prendre en compte des situations exceptionnelles.

PRINCIPE DE DEGRESSIVITE DE L'AIDE

Conformément au principe de l'aide au démarrage, le Groupe d'Action Locale Ouest Vosgien pourra attribuer une aide dégressive sur 3 années pour un projet identique (même porteur et même action).

Il devra cependant faire preuve pour chaque opération d'innovation dans le contenu ou la mise en œuvre de l'opération.

L'aide s'appliquera comme suit :

N : Taux d'aide maximale

N+1 : N – 15%

N+2 : N+1 – 15%

MONTANT FEADER INDICATIF : 30 000 €

2) Communications et informations sur le programme LEADER

↳ Visite des structures intercommunales

Des visites auprès des conseils communautaires des différentes communautés de commune adhérentes au GAL de l'Ouest Vosgien ont été organisées par le nouveau chargé de mission afin de présenter aux élus le programme Leader, pour qu'ils se l'approprient, leur permettant ainsi de mieux cerner les projets de leur commune qui pourraient être soutenus par ce

programme, mais aussi pour qu'ils puissent servir de relais auprès des acteurs privés et publics de leur commune.

↳ **information des membres du comité de programmation**

Une soirée d'information sur le programme LEADER a été mise en place à destination des membres du comité de programmation afin de faire une présentation de la nouvelle stratégie et des nouvelles fiches dispositifs. Une représentante de la DRAAF a fait une rapide présentation du FEADER et l'animateur a expliqué la place du programme LEADER sur le territoire et son incidence sur le développement local de l'ouest vosgien.

↳ **Un guide de gestion à destination des porteurs de projet**

L'équipe technique est chargée en interne de réaliser un guide de gestion à destination des porteurs de projet. Ce guide, en cours d'élaboration, reprendra de manière synthétique et compréhensible les règles de gestion d'un dossier LEADER. Il fera mention des différentes règles de plan de financement, critères d'éligibilité,...

↳ **Un site internet**

En 2011, le Groupe d'Action Locale Ouest Vosgien a mis en place son site internet avec pour objectif de faciliter la circulation des informations concernant le programme LEADER Ouest Vosgien et le Groupe d'Action Locale.

Ce site a pour mission de faire connaître :

- notre territoire,
- notre programme,
- la stratégie développement (axes de travail, bénéficiaires...)
- notre structure de manière détaillée
- et de fournir au porteur de projet un maximum d'information sur la procédure LEADER. Il pourra ainsi se familiariser avec les premières pièces et règles administratives nécessaires à l'élaboration d'un projet LEADER.

La rédaction du contenu, et le suivi des mises à jour du site sont assurés par l'équipe technique LEADER

3) Identification de projets

La chargée de mission LEADER puis son successeur ont rencontré régulièrement les agents de développement local du territoire dans le cadre de rendez vous individuels ainsi que dans le cadre de réunions regroupant l'ensemble des agents des communautés de communes et des communes.

Le Groupe d'Action Locale a pu ainsi se tenir informé des actions se déroulant sur l'ensemble du territoire. En retour, les agents de développement du territoire ont pu être informés sur le contenu de la stratégie, des axes de travail et des dispositifs, permettant ainsi de devenir un relais d'information sur leur propre territoire, de susciter à leur tour l'émergence de projets locaux éligibles au dispositif LEADER, et de faire remonter les informations jusqu'au Groupe d'Action Locale

L'équipe technique du Groupe d'Action Locale a également maintenu et entretenu des contacts réguliers avec ses partenaires institutionnels et cofinanceurs traditionnels du programme LEADER en conservant un certain nombre d'objectif en vue notamment :

- Transmettre et informer sur les projets pouvant être ou non cofinancés par le FEADER
- Maintenir une cohérence entre les différentes stratégies de développement existantes ou préexistantes sur le territoire

Ont notamment été consultés durant l'année 2011, le Conseil Général des Vosges, l'Agence de l'eau, la Sous-préfecture de Neufchâteau... Ces entretiens pourront permettre, par la suite, de recentrer les axes sur lesquels le programme LEADER devra désormais se concentrer mais également de voir dans quelle mesure le programme LEADER doit logiquement compléter les politiques territoriales mises en place dans le cadre du département des Vosges ou même à l'échelle régionale.

4) Rencontre avec les porteurs de projets et accompagnement

o **Conseil et « aiguillage stratégique »**

La chargée de mission LEADER a également rencontré de nombreux porteurs de projet du territoire Ouest Vosgien dans le cadre de rendez vous individuels afin de les conseiller et de les aiguiller dans le montage de leur projet afin que ceux-ci s'inscrivent dans la stratégie de développement du Groupe d'Action Locale tout en répondant aux objectifs opérationnels des fiches dispositifs.

Chaque porteur de projet a ainsi pu être informé sur les objectifs recherchés par le Groupe d'Action Locale et la nature des opérations éligibles. L'animatrice LEADER s'est également donnée pour mission d'informer au mieux les porteurs de projet sur la démarche et la philosophie du programme LEADER.

Il est à noter que dans le cas où certains projets n'ont pu émerger au programme LEADER Ouest Vosgien, chaque porteur de projet a pu être accompagné vers d'autres cofinanceurs qu'ils soient européens ou nationaux.

o **Accompagnement technique**

Dans un premier temps seul, puis en collaboration avec le gestionnaire financier, la chargée de mission LEADER a accompagné les porteurs de projet dans le cadre de la constitution des demandes de subvention FEADER et des demandes de paiements.

L'équipe technique aide le porteur de projet dans le cadre de :

- La transmission de documents nécessaires à la constitution du dossier (formulaire de demande, fiches action, modèle de délibération, modèle de courrier de demande...)
- L'aide rédactionnel pour le formulaire de demande
- Le calcul du plan de financement prévisionnel et du montant de la subvention FEADER
- L'explication du circuit de gestion LEADER

De plus, l'équipe technique constitue également le relais entre le porteur de projet et les différents comités. Elle transmet les avis et recommandations du Comité Technique sur les questions de faisabilité opérationnelle et financière des projets et les avis d'opportunité suite au Comité de Programmation.

C. Gestion administrative et financière

1) Recrutement

Suite à l'annonce de départ de l'animatrice en juillet, une procédure de recrutement a été lancée. Comme convenu par la délégation de mise en œuvre du programme, la Fédération Départementale des Foyers Ruraux des Vosges est l'organisme employeur de l'animateur LEADER. Après l'élaboration de la fiche de poste par la Directrice des Foyers Ruraux, la commission d'embauche a définitivement sélectionné le nouvel animateur suite à une série d'entretien. La prise de poste a eu lieu mi septembre 2011.

La formation en interne a été assurée par la gestionnaire financière et par l'ancienne animatrice pendant quelques jours.

12

2) Formation des techniciens

Durant l'année 2011, l'équipe technique a reçu une série de formations nécessaires à la mise en œuvre de la nouvelle programmation ainsi qu'à l'instruction des demandes de subvention et de paiement FEADER rendant l'équipe technique pleinement opérationnelle.

Ces formations délivrées par la DRAAF et l'ASP ont plus précisément porté sur :

- l'utilisation de l'outil OSIRIS, portail internet permettant l'accès à une base de données commune aux Groupes d'Action Locale, aux services instructeurs, à l'ASP ainsi qu'à la DRAAF pour l'instruction des dossiers (demande et paiement),
- la constitution des dossiers,
- le montage des plans de financement LEADER et l'utilisation de la feuille de calcul associée,
- les demandes de paiement et l'utilisation de la feuille de réalisation associée.

3) Traitement et suivi des dossiers

L'équipe technique a également consacré une grande partie de son activité à l'instruction des dossiers déposés au cours des années précédentes.

L'instruction de la demande consiste en :

- la réception du dossier et l'émission de l'accusé de réception,
- l'analyse de la demande au regard de la stratégie de développement du G.A.L,
- la vérification de l'éligibilité temporelle et géographique,
- la vérification de l'éligibilité des opérations et des dépenses,
- la vérification des pièces justificatives et l'émission d'une demande de pièces complémentaires si nécessaire,
- le calcul de la subvention FEADER,
- la saisie du dossier prévisionnel sur OSIRS,

- la présentation du dossier en Comité Technique,
- l’instruction réglementaire conjointe,
- la présentation du dossier en Comité de Programmation.

L’instruction de la demande de paiement consiste en :

- la vérification du dossier de demande de paiement,
- la réception des différentes pièces justificatives,
- la saisie des factures sur OSIRS.

Cependant, il est nécessaire de souligner les contraintes administratives auxquelles le Groupe d'Action Locale a été soumis, ralentissant l’instruction des dossiers principalement : une nouvelle modification de la mise en œuvre du FEADER a été portée à la connaissance des Groupes d'Action Locale, concernant l’engagement des financeurs du PDRH dans la mise en paiement des dossiers LEADER. Le système de paiement impose désormais la mise en œuvre de conventions leur imposant le remboursement de l’aide nationale par le porteur de projet dans le cas de recouvrement du FEADER. En juillet 2011, le dernier partenaire financier s’est engagé auprès du FEADER. Jusqu’à cette date, aucun dossier où apparaissait ce dernier cofinanceur comme cofinanceur national n’a pu être payé par l’ASP.

De plus la circulaire du 21 décembre 2010 sur la mise en œuvre de LEADER a nécessité une modification profonde des procédures d’instruction concernant notamment les pièces justificatives des dépenses effectuées, le respect du code des marchés publics, la reconnaissance du statut d’organisme public...

4) Relation Sous Préfecture de Neufchâteau / Groupe d'Action Locale

La Sous Préfecture de Neufchâteau est le service référent et de proximité du Groupe d'Action Locale Ouest Vosgien. Elle est chargée de l’instruction réglementaire des projets et constitue à ce titre un partenaire privilégié du Groupe d'Action Locale.

Des rapports réguliers et des échanges d’informations entre l’animatrice du G.A.L et le service référent ont eu lieu, sous forme de réunions, de contacts téléphoniques, ou de courriels. Le lien ainsi établi a permis des échanges fréquents sur les aménagements et la mise en œuvre technique du programme, et les outils informatiques (logiciel OSIRIS).

Le service référent est aussi chargé de l’instruction réglementaire. La gestionnaire et l’animatrice se sont régulièrement rendues à Neufchâteau afin de pouvoir éclairer au maximum le service référent sur les projets à instruire tant sur leur nature que du point de vue technique (OSIRIS).

Le Groupe d'Action Locale a également proposé de prendre en charge la rédaction de certaines pièces afin de soulager le service référent et de gagner un maximum de temps sur la procédure afin de pouvoir payer les porteurs de projet au plus vite. (Convention et saisie des factures)

5) Autorité de gestion

Le Groupe d'Action Locale Ouest Vosgien a entretenu des rapports réguliers (échanges téléphoniques et internet) tout au long de l’année avec l’autorité de gestion du FEADER à savoir la Direction Régionale de l’Agriculture de l’Alimentation et de la Forêt.

Le Groupe d'Action Locale a pu ainsi être régulièrement informé des évolutions de la réglementation liée à la mise en œuvre du programme LEADER et a également bénéficié d'un soutien lors de l'instruction technique des dossiers. (Montage des plans de financement, utilisation d'OSIRIS, mise en place et rédaction des avenants relatifs à la convention tripartite LEADER...)

D. Evaluation

En vue d'une évaluation à mi parcours prévue pour 2011, le Groupe d'Action Locale Ouest Vosgien participe à une démarche régionale initiée par la DRAAF Lorraine et animée par le Carrefour des Pays Lorrains.

Les chargés de mission LEADER se sont réunis dans le courant de l'année 2010 afin de cibler et de débiter cette évaluation régionale. L'objectif est de pouvoir analyser la démarche LEADER au niveau régional et de réutiliser les outils développés au niveau local, de profiter des échanges de pratiques entre les Groupes d'Action Locale Lorrains, et de pouvoir réorienter sa stratégie en fonction des résultats obtenus.

Dans un premier temps, trois groupes de travail se sont constitués :

- le groupe « stratégie », auquel le Groupe d'Action Locale Ouest Vosgien participe. Le contenu de ces réflexions est avant tout tourné sur la cohérence de la stratégie avec les enjeux de développement de son territoire.
- le groupe « gouvernance »
- le groupe « procédures ».

Les Groupes d'Action Locale ont été par la suite accompagnés par un bureau d'étude afin de définir des indicateurs, et un stagiaire de la DRAAF a recueillis au printemps 2011 les données nécessaires à la synthèse régionale.

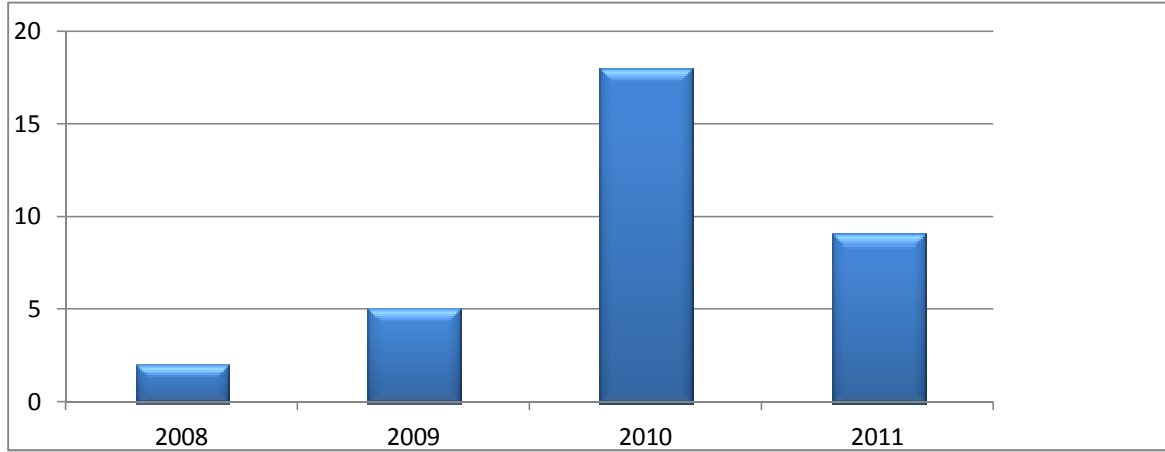
Des premiers résultats de l'évaluation auprès du comité de suivi FEADER ont été présentés le 29 novembre 2011, afin d'être discutés. Une restitution complète de l'évaluation est prévue en début d'année 2012.

E. Élément de suivi

1) Suivi de la programmation LEADER

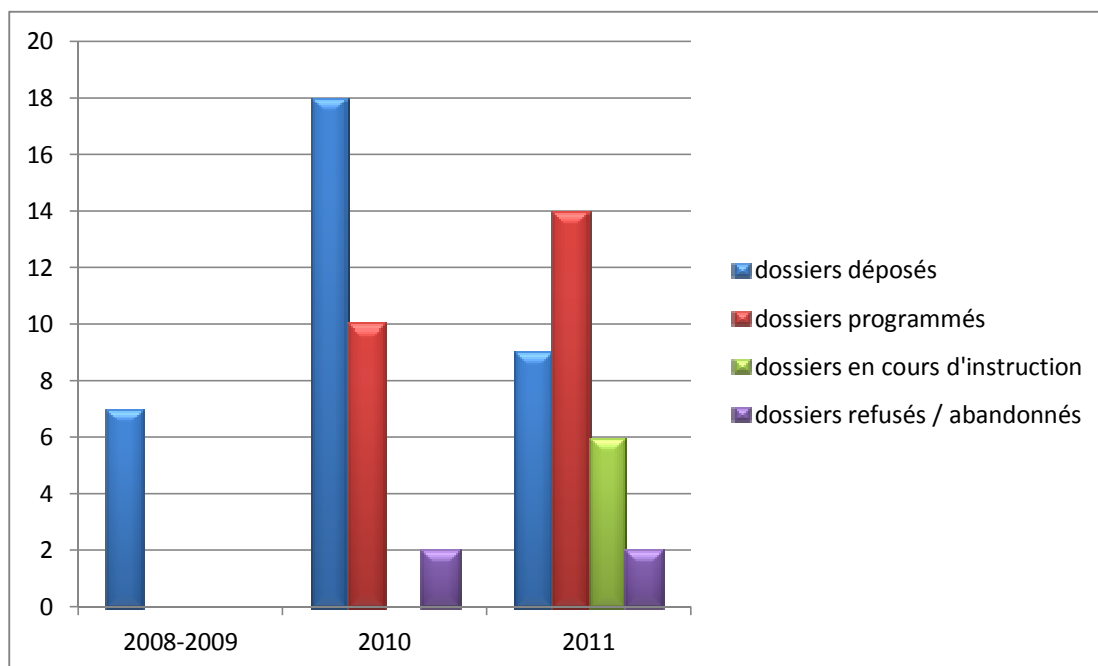
- o **Nombre de projets déposés :**

Année	Nb de dossiers déposés
2008	2
2009	5
2010	18
2011	9
Total 2008/2011	34



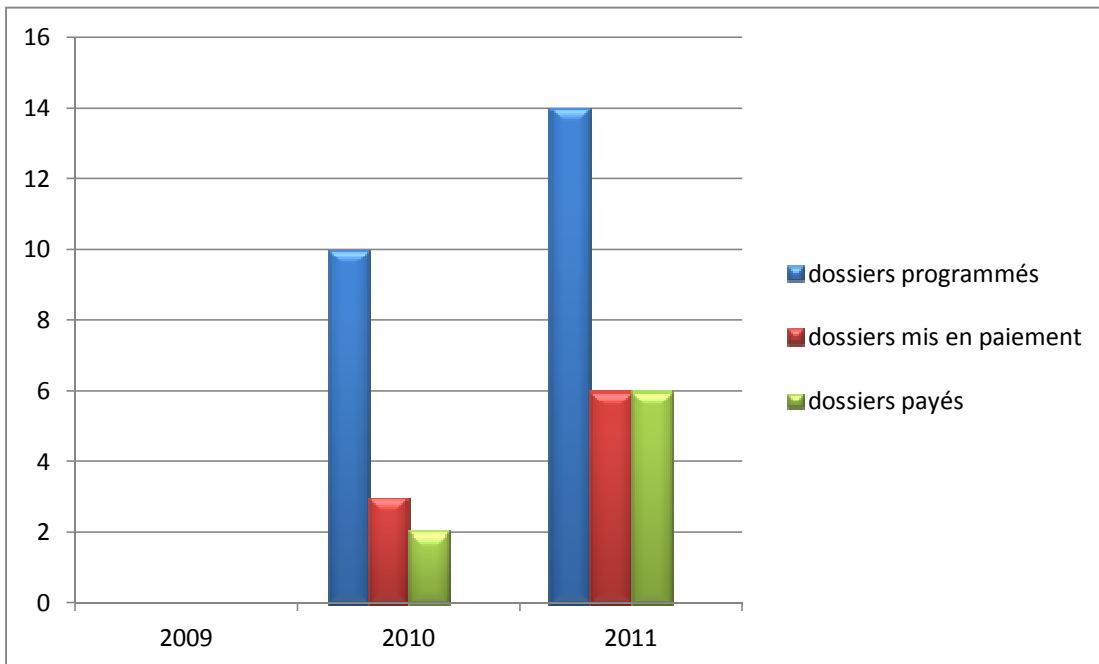
Nombre de projets programmés

Année	Nb de dossiers déposés	Nb de dossiers programmés	Nb de dossiers en cours d'instruction	Nb de dossiers refusés / abandonnés
2008 - 2009	7	0	-	0
2010	18	10	-	2
2011	9	14	6	2
Total 2008/2011	34	24	6	4



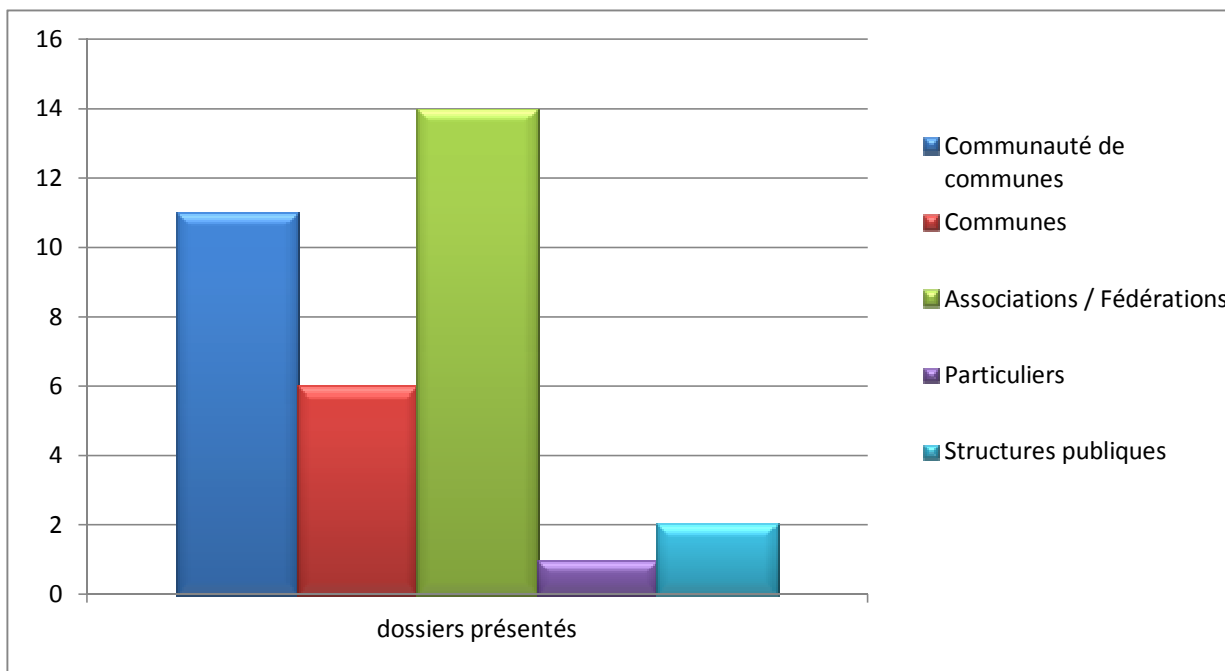
o **Nombre de projets payés :**

Année	Nb de dossiers programmés	Nb de dossiers mis en paiement	Nb de dossiers payés
2009	0	-	-
2010	10	3	2
2011	14	6	6
Total 2008/2011	24	9	8



o **Types de bénéficiaires**

Type de bénéficiaires	Communauté de communes	Communes	Associations / Fédérations	Particuliers	Structures publiques
Dossiers présentés	11	6	14	1	2

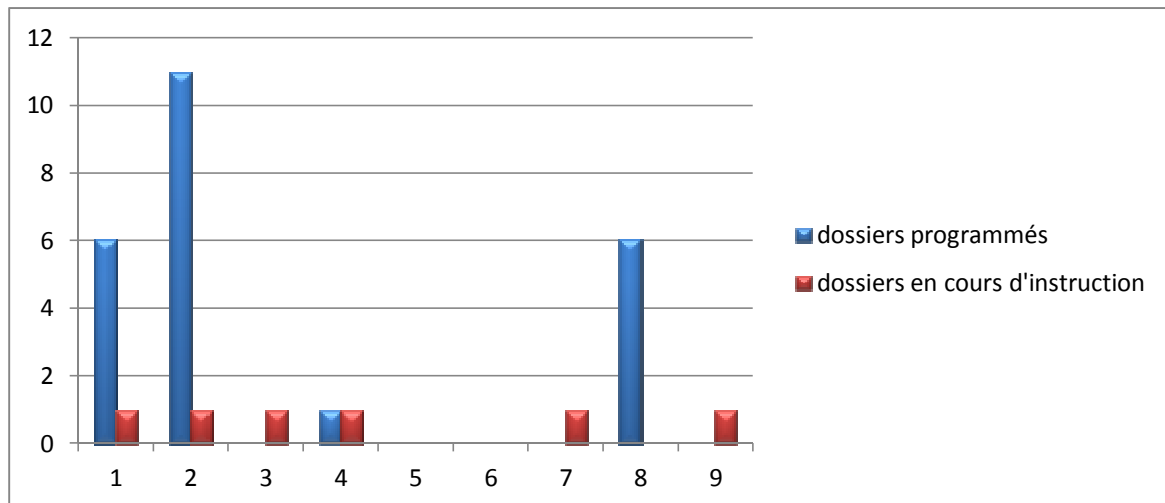


2) suivi de la maquette

○ Répartition par fiche dispositif des dossiers programmés

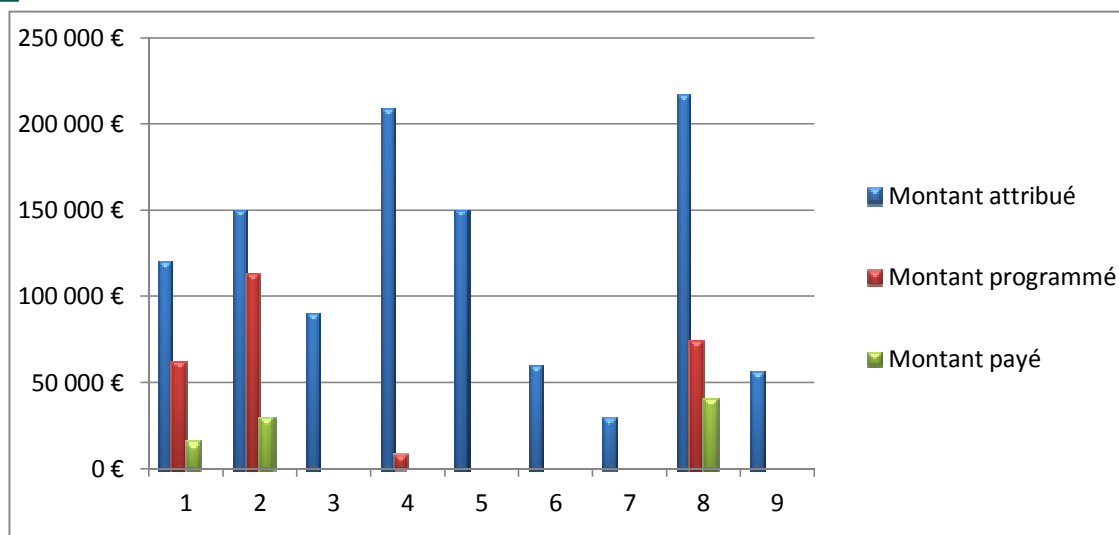
Fiche dispositif	Nombre de dossiers programmés fin 2011	Nombre de dossiers en cours d'instruction
1	6	1
2	11	1
3	0	1
4	1	1
5	0	0
6	0	0
7	0	1
8	6	0
9	0	1
Total	24	6

18



○ Répartition de la consommation par fiche dispositif

fiche dispositif	Montant attribué	Montant programmé	Montant payé
1	120 000 €	62 563.64 €	16143.13 €
2	150 000 €	113 054.03 €	29 955.32 €
3	90 000 €	0.00 €	0.00 €
4	210 000 €	8 369.78 €	0.00 €
5	150 000 €	0.00 €	0.00 €
6	60 000 €	0.00 €	0.00 €
7	30 000 €	0.00 €	0.00 €
8	216 714 €	74 286.01 €	41 554.99 €
9	56 857 €	0.00 €	0.00 €
Total	1 083 571€	258 273.46 €	85 128.77 €



o **Suivi maquette financière globale**

Maquette financière	Consommation prévue fin 2011	Montant programmé	Montant payé
En pourcentage	29 %	23.84 %	7.86 %
En €	314 235.59 €	258 273.46 €	85 128.53 €

II. **MISE EN RESEAU**

A. **Mise en réseau des Groupes d'Action Locale lorrains**

Afin de poursuivre l'objectif de mise en réseau des Groupes d'Action Locale initié dans la démarche globale du programme LEADER, les G.A.L ont lancé l'initiative de se réunir tous les deux mois afin de travailler sur des thématiques communes et d'échanger sur les différentes pratiques et expériences. Ils ont ensuite été rejoints par la DRAAF Lorraine ainsi que par le Carrefour des Pays Lorrains responsable de l'animation du Réseau Rural Régional. L'accueil de ces réunions se fait à tour de rôle chez les Groupes d'Action Locale volontaires.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer :

- l'instruction financière des dossiers LEADER
- L'évaluation régionale du programme
- la coopération LEADER
- les méthodes de mobilisation du Comité de Programmation

Ces réunions permettent aux équipes techniques des Groupes d'Action Locale d'échanger sur des réalisations, des expériences, du savoir-faire, des méthodes de mise en œuvre... Elles sont un moyen de transférer de bonnes pratiques, de diffuser l'innovation et de tirer parti de l'expérience acquise dans le développement rural local.

B. Participation au Réseau Rural

Le Réseau Rural Régional rassemble les bénéficiaires potentiels du FEADER, et plus généralement l'ensemble des acteurs du développement rural. Il offre un lieu privilégié d'initiatives et d'échanges d'informations sur les pratiques de développement des territoires. Ainsi chaque Groupe d'Action Locale peut prendre part aux réflexions et activités du réseau.

En 2011, la chargée de mission LEADER a participé aux séminaires annuels du Réseau Rural Régional. Elle a pu ainsi bénéficier du retour des expériences d'opérateurs locaux de différents horizons, élargir ses compétences et rester aux sources de l'information notamment sur les questions relatives aux différentes collectivités territoriales prenant part au développement des territoires.

C. Adhésion Carrefour des Pays Lorrains et LEADER France

1) CARREFOUR DES PAYS LORRAINS :

En 2011, le Groupe d'Action Locale Ouest Vosgien a choisi d'adhérer au Carrefour des Pays Lorrains en vue de :

- Bénéficier de la réflexion, des débats des échanges d'expériences et de bonnes pratiques,
- Bénéficier de services du CPL,
- Bénéficier d'un appui méthodologique, d'un soutien à l'animation locale,
- Participer à l'élaboration collective de propositions que le Carrefour des Pays Lorrains formule auprès des pouvoirs publics,
- Donner du poids aux propositions en faveur des territoires et du développement local en Lorraine.

2) LEADER France

Le G.A.L a également choisi d'adhérer à LEADER France.

Organisation non gouvernementale, LEADER France rassemble de nombreux représentants de Groupes d'Action Locale constituant ainsi une plateforme et un lieu d'échanges et de rencontres autour du programme LEADER et de ses enjeux.

Elle se donne pour mission de :

- Favoriser les rencontres entre acteurs des différents Groupes d'Action Locale français,
- Encourager et faciliter la coopération entre les territoires ruraux,
- Constituer un interlocuteur privilégié auprès des autorités de gestion des programmes européens.

Pour mener à bien ses missions, elle met en place des actions :

- De formation et d'information des acteurs du programme
- De promotion et de communication autour du programme
- D'études sur des sujets d'intérêts communs aux Groupes d'Action Locale
- D'échanges et de diffusion d'informations
- De représentation et de soutien des Groupes d'Action Locale LEADER auprès des instances de gestion du programme

D. Autres réseau

La chargée de mission LEADER a également participé à d'autres réseaux régionaux notamment à la Plateforme Assistance Technique Européenne en Lorraine lui permettant de rencontrer d'autres chargés de mission et de continuer à se former sur les programmes sectoriels européens concernant entre autres l'environnement et la biodiversité.

III. COOPERATION

21

A. Rappel : pourquoi coopérer ?

- **Pour prolonger et renforcer la stratégie de développement locale du territoire :**
Enrichir son projet, échanger sur de nouvelles expériences, sortir du contexte local habituel, trouver et tester de nouvelle idée...
- **Pour accroître la valorisation des productions locales :**
Générer des économies d'échelles, atteindre une masse critique pour se positionner sur un nouveau marché, tester l'exportabilité de produits, relancer des produits...
- **Pour renforcer la cohésion, l'identité et l'image du territoire :**
Mobiliser les acteurs locaux, susciter de nouveaux partenariats, communiquer, valoriser le patrimoine naturel et culturel...
- **Pour découvrir des manières de penser et d'agir autrement :**
Elargir la façon de penser et agir au delà du territoire, se confronter à d'autres points de vue, favoriser l'échange, la diffusion de pratiques et de savoirs faire, valoriser les complémentarités entre les territoires...
- **Pour développer l'ouverture et la conscience européenne du territoire rural**
Sensibiliser la population et contribuer au développement de l'Union Européenne

B. Coopération entre OTHE ARMANCE et OUEST VOSGIEN

Durant le mois de septembre 2010, le Groupe d'Action Locale Ouest Vosgien a été contacté par le G.A.L d'Othe Armance (Aube) afin d'envisager une coopération interrégionale en collaboration avec l'association ARTITUDE 10 (Aube) et Sculptures et compagnie (Mirecourt)

– Les partenaires

→ Groupe d'Action Locale Othe Armance

Le G.A.L Othe Armance regroupe 75 communes et 5 Communautés de Communes. Il est situé sur le Pays d'Othe et le Pays d'Armance. Sa population est d'environ 25 000 habitants. Sa priorité est ciblée sur le développement touristique de son territoire et vise à :

- Valoriser et préserver le patrimoine culturel
- Valoriser et préserver le patrimoine naturel
- Créer et aménager des itinéraires touristiques thématiques
- Développer des activités autour des itinéraires

- Développer l'offre d'hébergements et de restauration autour des itinéraires
- Favoriser la mise en réseau des compétences et la professionnalisation intersectorielle
- Organiser les acteurs dans le but de développer les services et les échanges liés aux clientèles touristiques et résidents secondaires

→ ARTITUDE 10

Créée en 2001, l'association compte 162 adhérents et se donne pour objectif de contribuer à dynamiser le territoire en proposant une offre culturelle innovante en milieu rural. Elle met en place toute au long de l'année des actions visant à sensibiliser la population locale à l'art, faire renaître un site patrimonial dédié au travail de la terre pour créer une identité locale, et sensibiliser aux bonnes pratiques environnementales.

La Ronde des Feux, festival de la céramique et des arts du feu, constitue le temps fort de l'association. A cette occasion de nombreux artistes confirmés, amateurs, jeunes talents et bénévoles sont mobilisés pour créer l'univers artistique, féerique et festif de la Ronde des Feux, dans lequel éléments naturels, terre, bois et végétaux deviennent à la fois matériaux artistiques et architecturaux et mettent en valeur le lien entre la nature et la culture.

→ Sculptures et Compagnie

Association locale (Mirecourt), Sculpture et Compagnie fédère les sculpteurs et autres artistes qui le désirent. L'association organise régulièrement des festivals, concours et symposiums de sculpture, des expositions de sculptures tous matériaux et toutes dimensions et des expositions d'art dans sa généralité. De plus, l'association organise tous les deux ans un symposium de sculptures monumentales sur bois à Mirecourt afin de faire connaître l'art de la sculpture au public et d'avoir un rôle culturel et éducatif en direction des enfants tout en promouvant les artistes participants.

Chaque festivalier a le désir de s'ouvrir à d'autres types de réalisation artistique.

En 2010, Monsieur Renaud a participé en tant que sculpteur à la Ronde des Feux, jetant ainsi les bases d'une coopération qui pourrait exister avec la mise en place d'une activité autour du bois.

– **Action communes envisagée**

Suite à une première rencontre en novembre 2010, les thèmes de travail communs retenus sont les suivants :

- Valoriser et promouvoir des savoir-faire locaux
- Mettre en valeur le lien nature/culture (thématique des 4 éléments) (Promouvoir une création artistique en lien avec la nature dans le cadre d'une valorisation interactive)
- Sensibiliser le public à la création artistique et à la culture en milieu rural et favoriser sa rencontre avec des œuvres et des artistes
- Promouvoir l'image et l'identité du territoire à l'extérieur
- Montrer la diversification des territoires et leur dynamisme : le milieu rural, « bouillon de culture »
- Utiliser la culture comme levier de développement du territoire

Les deux événements sont avant tout envisagés comme support de coopération pour ensuite élaborer une coopération inter- Groupes d'Action Locale avec la nécessité de les lier autour du thème de quatre ressources naturelles : eau, bois, air, terre.

L'association Sculptures et Cie a participé en juin à la Ronde des Feux, 3 membres de l'association réalisant des sculptures monumentales pendant la durée du festival. Cette participation fut accompagnée par des démonstrations d'un luthier et d'élèves-apprentis du lycée d'enseignement professionnel de Neufchâteau, afin que la filière « bois » de l'Ouest Vosgien soit au mieux représentée dans cette coopération.

La coopération se poursuivra avec la venue de l'Othe Armance lors de la tenue du Symposium des Monumentales Mirecurtiennes en juillet 2012. L'intervention d'acteurs locaux du territoire Ouest Vosgien sur ce festival, désireux de travailler sur les thématiques choisies, est envisagée. Une réunion entre les acteurs de cette coopération est prévue courant décembre 2011.

C. Perspectives pour 2012

1. Une coopération avec la Haute-Marne

– **Les partenaires**

La Fédération Départementale des Foyers Ruraux de Haute Marne développe depuis plus de 10 années un projet d'accompagnement et de soutien aux actions éducatives en direction de l'enfance et de la jeunesse, auprès de ses associations locales ; parmi elles, 2 associations adhérentes ont une longue expérience en matière d'organisation de chantier de jeunes (13-17 ans) ; l'une d'entre elles, le foyer rural de Rolampont, travaille actuellement sur la réhabilitation des cabanes (caivottes) de vignes. Ce type d'action permet de travailler sur l'engagement citoyen des adolescents, et participe au développement local, via la valorisation de son patrimoine.

La Fédération Départementale des Foyers Ruraux des Vosges travaille sur l'engagement des jeunes, elle recherche toutes les synergies qui seraient susceptibles d'accompagner et de renforcer cette notion d'engagement de façon concrète, les chantiers de jeunes de par les valeurs éducatives qu'ils promeuvent et l'esprit collectif qu'ils développent, semblent venir conforter la démarche engagée.

La FDFR 88 n'a aucune expérience dans l'organisation de chantiers de jeunes

Il est donc convenu de fixer les bases d'un projet commun qui serait susceptible de s'inscrire sur 3 années et pourquoi pas amorcer un partenariat entre nos structures sur l'action enfance jeunesse.

– **l'action commune envisagée**

Suite à une réunion organisée en novembre, il a été décidé d'organiser en 2012 deux chantiers de jeunes à la suite, qui seront le point de départ pour réunir les jeunes de Haute-Marne et des Vosges, et pour permettre les premiers échanges concrets. L'action pourrait être renouvelée l'année suivante.

– **Finalité :**

Permettre aux deux structures fédérales de mutualiser compétences et savoir faire, contribuant ainsi à renforcer leur projet associatif auprès d'un public spécifique (les jeunes adolescents d'environ 12-17 ans) dans le cadre d'une démarche participative et citoyenne s'inscrivant dans la durée.

– **OBJECTIFS GENERAUX :**

- Favoriser la mobilité des jeunes permettant une ouverture culturelle et une réappropriation de leur espace de vie

- Impulser la participation et la responsabilisation de chacun au sein d'un collectif dans la perspective de construction d'un projet partagé et porté par les valeurs de l'éducation populaire
 - Contribuer à l'entretien et à la valorisation du petit patrimoine vernaculaire en s'appuyant sur des compétences professionnelles et scientifiques
 - Développer la communication sur la qualité de vie des territoires ruraux
 - Elaborer un projet sur plusieurs années garantissant un ancrage sur les territoires et une meilleure lisibilité auprès des partenaires
- **OBJECTIFS OPERATIONNELS :**
- Réaliser un travail de repérage (d'inventaire) en partenariat avec les Collectivités, les Services de l'Etat et les associations spécialisées reconnues, pour établir un plan d'action et prioriser les chantiers
 - Informer et mobiliser les jeunes sur le projet
 - Mettre en place des temps d'échanges pédagogiques et techniques entre les équipes d'encadrement
 - Organiser des formations spécifiques adaptées aux thématiques des chantiers
 - Utiliser des événements culturels locaux (Musiques en Mai, Bobines Buissonnières, Tintamar's, Autour de la Terre, etc...) en tant que supports/appuis pédagogiques au projet
 - Elaborer un support de communication (exposition photo ou film vidéo) valorisant la démarche et les actions réalisées

CONCLUSION

Les difficultés administratives qui avaient compliqué la mise en œuvre du programme jusqu'en 2010 sont maintenant moindres, ce qui a permis à un nombre plus importants de projets de voir le jour en 2011. Malgré tout, la consommation reste inférieure au prévisionnel. La révision de la stratégie et de certains dispositifs permettront sans doute de rattraper ce retard pour l'année à venir.

L'équipe technique a également cherché à mettre l'accent sur les projets de coopération qui font partie des spécificités de Leader : une coopération en cours avec l'Othe Armance, une qui débutera en 2012 avec la Haute Marne grâce aux échanges entre les fédérations des foyers ruraux de chaque département autour de chantiers jeune. Une rencontre récente du chargé de mission avec d'autres partenaires pourrait éventuellement permettre de développer une coopération avec le Pays de Puisaye-Forterre, 4 GALs d'Italie et un de Finlande autour d'un projet de valorisation du monde rural par la réalisation de films par des jeunes.

Le GAL est la seule structure sur l'Ouest Vosgien qui regroupe des acteurs publics et privés œuvrant pour le développement de ce territoire. C'est pourquoi nous souhaitons nous affirmer comme structure porteuse d'un projet de territoire. Ainsi, sont envisagés un partenariat avec le Conseil Régional de Lorraine, et des actions portées directement par le GAL : travail autour des circuits de proximité et valorisation de la filière bois sur l'Ouest Vosgien en partenariat avec le lycée de Neufchâteau sont des exemples de travaux sur lesquels l'équipe technique travaille afin que ceux-ci voient le jour au cours des prochains mois.

Le Président du Groupe d'Action Locale Ouest Vosgien
Jean Luc COUSOT

Ce projet a été cofinancé par le Conseil Général des Vosges, le Groupe d'Action Locale Ouest Vosgien Lorraine et par l'Union Européenne au titre du Programme LEADER



ANNEXE FINANCIERE : ANIMATION DU PROGRAMME LEADER DANS L'OUEST VOSGIEN / ANNEE 2011

nature des postes de dépenses	montants (€)	nature des postes de recettes	montants (€)
assiette présentée au Conseil Général des Vosges			
Poste 1 : coût salarial du poste d'animateur à plein temps			
salaires	35 487,66 €	Fonds européen FEADER	16 402,65 €
défraiements	2 236,53 €	Conseil Général des Vosges	10 500,00 €
frais de téléphone	708,17 €	autofinancement GAL Ouest Vosgien	11 529,71 €
TOTAL DES DEPENSES POSTE 1	38 432,36 €		38 432,36 €
environnement administratif hors assiette départementale			
Poste 2 : frais administratif et d'accompagnement			
frais de fonctionnement	2 436,15 €	Fonds européen FEADER	6 713,18 €
secrétariat : 5 % du coût salarial par an	2 076,16 €	autofinancement GAL Ouest Vosgien	3 206,79 €
direction/mission d'accompagnement : 10 % du coût salarial par an	5 912,74 €	participation FDFR88	887,80 €
Poste 3 : formation			
journée à Paris : réforme des collectivités territoriales	382,72 €		
TOTAL DES DEPENSES POSTE 2 ET 3	10 807,77 €		10 807,77 €
TOTAL DES DEPENSES	49 240,13 €	TOTAL DES RECETTES	49 240,13 €

assiette Conseil Général des Vosges	38 432,36 €
assiette FEADER	46 803,98 €
assiette totale	49 240,13 €

hors frais de fonctionnement



G.A.L de l'Ouest Vosgien
Association loi 1901



FINANCEURS	MONTANTS	INTERVENTION SUR ASSIETTE TOTALE	INTERVENTION ASSIETTE FEADER	INTERVENTION SUR ASSIETTE CG88
FEADER	23 115,83 €	46,95%	49,39%	42,68%
CG88	10 500,00 €	21,32%	22,43%	27,32%
GAL OUEST VOSGIEN	14 736,50 €	29,93%	28,18%	30,00%
DFR88	887,80 €	1,80%	0,00%	0,00%
TOTAL	49 240,13 €	100,00%	100,00%	100,00%

Signature du trésorier :